

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Commune de LOCMARIAQUER

Lotissement : 13 lots "Les Terrasses du Golfe"

Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 déposé en mairie le 22/07/2020 (autorisation tacite)
Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 M01 en date du 28/04/2021

PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

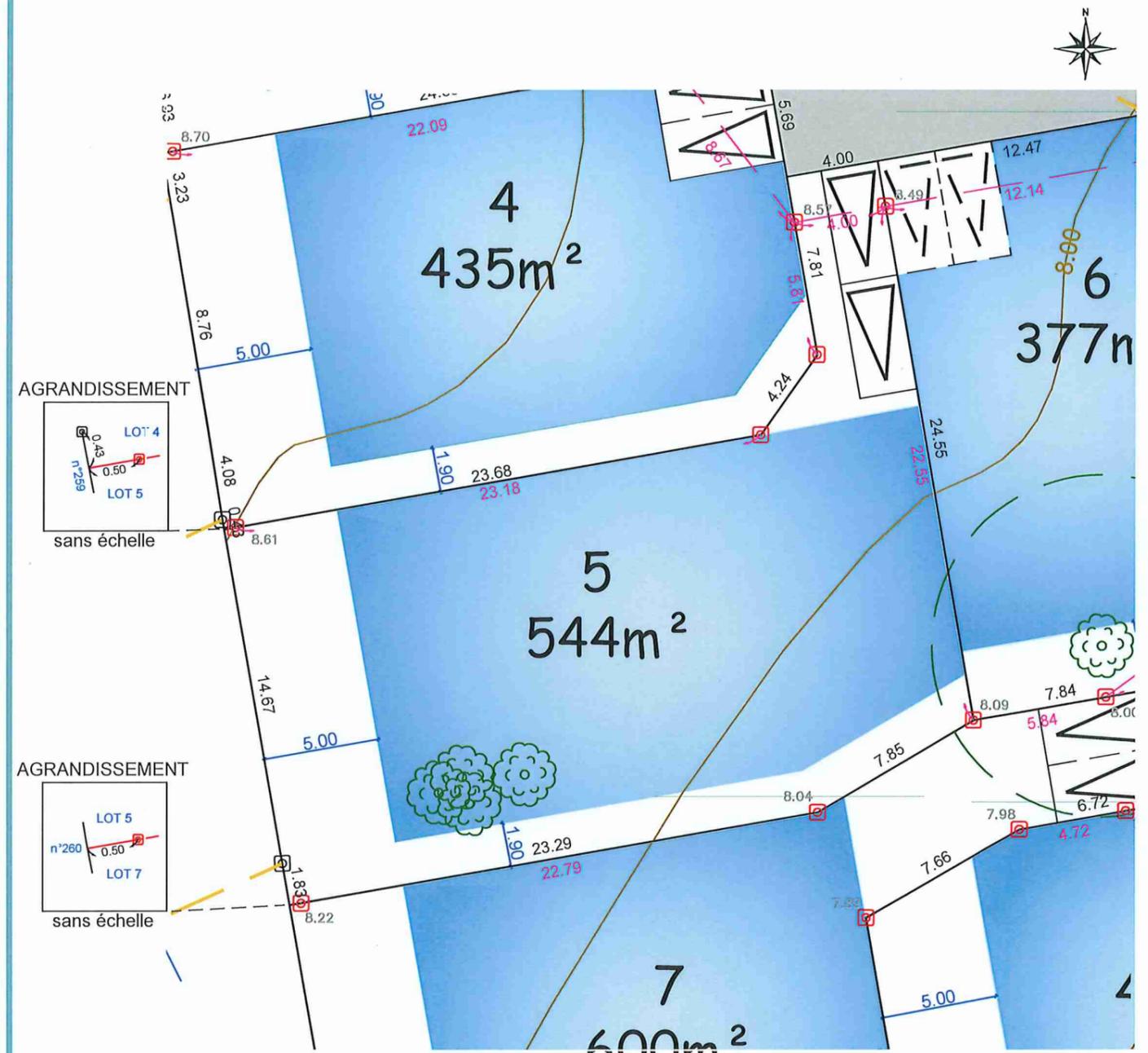
- NOTA:
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est obligatoire à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
 - Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 5
Superficie réelle : 544 m²

Réf. Cadastre : Section AL n° 350
Surface plancher maximale provisoire : 420 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Régis DUCLOS - N° Inscription à l'ordre 06308
Immeuble Océania - Porte océane 2
23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
Tel : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr



Légende du plan de composition

- Zone constructible lots libres
- Voirie partagée
- Stationnement sur placette (marquage au sol)
- Stationnement
- Placette
- Chemin piéton
- Espace vert
- Noüe paysagère (pour régulation des Eaux Pluviales)
- Talus planté sur espace commun
- Talus planté sur espace privatif du lot à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)
- ARBRE (position indicative)
- Arbuste - Végétation basse non occultante (position indicative)
- Accès préconisé (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- Accès imposé (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- Aire de présentation des conteneurs à ordures ménagères
- Muret de présentation
- Emplacement dédié à la sécurité du carrefour (conformément à l'OAP)
- Application cadastrale non bornée
- Arbre

Légende bornage

- Borne existante
- Borne nouvelle
- Cotation de lot
- Cotation entre bornes
- Point de niveau (NGF GPS)

ECHELLE 1 / 250
Plan établi le 04.03.2022
Référence : A19-562